

**COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARCIGNY**

**L'An DEUX MILLE ONZE,**

DATE DE CONVOCATION **Le QUATRE NOVEMBRE à Vingt Heures**

**27/10/2011**  
**Le Conseil Municipal,**

DATE D'AFFICHAGE

**27/10/2011**

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Louis PONCET, Maire de MARCIGNY

**Etait présents:**

NOMBRE DE CONSEILLERS MM. Louis PONCET, Jean-Claude CAPIEZ, Carole CHENUET, Gilbert CANFIN,  
En exercice : 19 Jacques CHARMONT, Monique CLEMENT, Alain MARINIER, Isabelle DUPONT,  
Présents : 14 Andrée MAILLET, Christian GRIMAUX, Renée LAURENT, René PEGUIN, Michèle  
Votants : 17 FAVIER, Claude SENECAILLE

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés:**

M. Pierre PRADET qui donne procuration à Mme Renée LAURENT  
Mme Laetitia RIVOLLIER qui donne procuration à Mlle Isabelle DUPONT  
M. Loïc RIVOLLIER qui donne procuration à M. Christian GRIMAUX  
M. Alain CHABOT, M. Alain AUPOIL

*Mme Renée LAURENT a été élue Secrétaire de séance.*

**OBJET : PROJET LGV**

Le débat public a commencé le 13 Octobre à ROANNE avec plus de 1 000 personnes présentes. De nombreuses interventions ont eu lieu pour soutenir l'itinéraire par ROANNE.

Le Gouvernement a inscrit en 2010 la Ligne à Grande Vitesse, parmi les infrastructures ferroviaires prévues au Grenelle 2. Réseau Ferré de France (RFF) a étudié 4 scénarii, dont 3 avec deux variantes alternatives « ROANNE ou MACON ».

La variante « ROANNE » apporterait une réelle « valeur ajoutée » en matière d'aménagement du territoire, bénéfique au territoire Roannais certes, mais aussi aux territoires voisins du sud de la Saône-et-Loire et de l'Ouest du Rhône, qui ont précisément souffert jusqu'alors d'une absence de connexion directe aux infrastructures ferroviaires modernes.

Ce projet de LGV permettrait donc aux Roannais d'être connectés à des liaisons ferroviaires performantes (une demi-heure de LYON, une heure et demie de PARIS) ; elle permettrait également de faciliter l'accès à la plateforme aéroportuaire de Saint-Exupéry.

Bénéficiant d'un accès au réseau national et européen de la Grande Vitesse, les entreprises de la région accèderaient ainsi aux conditions indispensables d'un nouveau développement économique durable ; le Roannais et les communes environnantes deviendraient une destination à nouveau reconnue et facilement accessible.

Cette nouvelle proximité avec les bassins lyonnais, clermontois et parisien incitera à renforcer l'organisation d'une offre touristique, ouvrira le marché de l'emploi et favorisera le déplacement des étudiants. Elle aura un impact bénéfique sur le plan démographique.

Le Maire informe également le Conseil Municipal de l'engagement du Pays Charolais Brionnais pour soutenir la variante ROANNE et de la volonté d'exprimer de réaliser un cahier d'acteur à cet effet.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Affirme que la variante « ROANNE » est la seule à donner à la future infrastructure LGV une véritable valeur ajoutée en terme d'aménagement du territoire et soutien cette variante aux côtés des collectivités déjà mobilisées.
- Demande que toutes les mesures d'accompagnement nécessaires soient mises en œuvre pour limiter les nuisances éventuelles sur l'environnement, les nuisances sonores...

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Louis PONCET

Acte rendu exécutoire à  
après réception en Sous-Préfecture  
le 15 DEC. 2011  
et publication ou notification  
du 15 DEC. 2011  
Le Maire,



Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Affirme que la variante « ROANNE » est la seule à donner à la future infrastructure LGV une véritable valeur ajoutée en terme d'aménagement du territoire et soutien cette variante aux côtés des collectivités déjà mobilisées.
- Demande que toutes les mesures d'accompagnement nécessaires soient mises en œuvre pour limiter les nuisances éventuelles sur l'environnement, les nuisances sonores...

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Louis PONCET

Acte rendu exécutoire à  
après réception en Sous-Préfecture  
le 15 DEC. 2011  
et publication ou notification  
du 15 DEC. 2011  
Le Maire,

